

Paris, le 10 novembre 2021

Communiqué de presse

Prix de thèse 2021 du Défenseur des droits : une thèse sur la féminisation de la haute fonction publique récompensée

Le Défenseur des droits décerne pour la 7^{ème} année son [Prix de thèse](#). Sur proposition unanime du jury et parmi plus de 70 candidatures, Claire Hédon, Défenseure des droits, remet ce jour le prix 2021 à Elsa Favier pour sa thèse de sociologie « *Enarques et femmes. Le genre dans la haute fonction publique* ».

Réalisée sous la direction de Laure Bereni, et soutenue le 30 novembre 2020 à l'école des Hautes études en sciences sociales (EHESS), la thèse d'Elsa Favier éclaire un bouleversement majeur des dernières décennies : la féminisation des élites administratives. La part des femmes dans la haute fonction publique d'État est ainsi passée de 12 à 40% entre 2001 et 2017. A partir d'une enquête ethnographique, statistique et sociohistorique, elle explore l'évolution de l'accès des femmes à des positions de pouvoirs au sein de l'Etat et les logiques sociales qui sont à l'œuvre à travers les profils des femmes qui y accèdent et la manière dont elles s'approprient des rôles professionnels historiquement construits comme masculins.

Pour Claire Hédon, Défenseure des droits, « *ce travail de recherche nous rappelle à quel point l'égalité ne peut se résumer à des pourcentages. Pour être effective, la culture de l'égalité doit infuser les pratiques et nécessite de faire évoluer nos modèles, que ce soit dans notre rapport au genre, comme aux autres critères susceptibles de constituer le terreau des discriminations* ».

Le Prix de thèse du Défenseur des droits, créé en 2014 et doté d'une valeur de 10 000 €, part du constat que les recherches universitaires, quelle que soit la discipline juridique ou des sciences humaines et sociales concernée, sont une source particulièrement précieuse pour éclairer l'action publique et nourrir la réflexion sur les outils les plus pertinents pour mieux défendre les droits dans tous les domaines de compétences de l'institution : défense des droits des usagers des services publics ; défense et promotion des droits de l'enfant ; lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité ; déontologie des professionnels de la sécurité ; orientation et protection des lanceurs d'alerte.

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante créée par la loi organique du 29 mars 2011, suite à la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008.

Protecteur des droits et libertés des personnes, il a pour mission de défendre et promouvoir les droits des usagers des services publics, les droits de l'enfant, de lutter contre les discriminations, d'assurer le respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité et de protéger et orienter les lanceurs d'alerte.

Il peut être saisi gratuitement par toute personne résidant en France ou française résidant à l'étranger qui estime que ses droits n'ont pas été respectés. Il peut également se saisir d'office.

Plus de 500 délégués répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et en outre-mer reçoivent, orientent et aident toute personne à faire valoir ses droits, gratuitement et en toute indépendance.

Contacts presse

—
Victor Manciet

victor.manciet@defenseurdesdroits.fr

Tél. : 01 53 29 22 78 / Port. : 06 73 46 50 10

—
Marion Guérin

marion.guerin@defenseurdesdroits.fr

Tél. : 01 53 29 22 79